

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE: 25/09/2018

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 14:

CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UN COFFRET ET LA REALISATION D'UNE TRANCHEE AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 18 Septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 18 Septembre 2018

Membres présents: 29

Nombre de Conseillers

en exercice: 35

Absent: 0

Excusés: 6

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Didier BLADOU (à Sandrine JOVENE), Daniel CHRETIEN (à Françoise COSSECQ), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Philippe VALMIER)

Absent:

Secrétaire : Monique SOULAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

DOSSIER N° 14: CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA POSE D'UN COFFRET ET LA REALISATION D'UNE TRANCHEE SUR LA PARCELLE AB 765 – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR: Denis QUANCARD

Dans le cadre de la mise en place d'une borne de recharge destinée aux véhicules électriques appartenant à Bordeaux Métropole et mis à disposition de la collectivité (démarche de mutualisation), ENEDIS doit réaliser des travaux sur la parcelle AB 765 sur le parking de la Direction des Services Techniques.

Les travaux consistent en l'installation d'un coffret et la réalisation d'une tranchée sur 12 mètres de longueur et 1 mètre de largeur pour la pose d'un câble d'alimentation de 400V tel que défini sur le plan annexé.

Une convention de servitudes entre ENEDIS et la commune du Bouscat doit donc être signée afin de permettre l'implantation de ces ouvrages.

Ainsi,

CONSIDERANT que ces travaux sont nécessaires au déploiement d'une nouvelle borne de recharge de véhicule électrique,

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les plans de détails joints indiquant le positionnement du coffret et de la ligne électrique,

VU la convention de servitudes entre Enedis et la Commune du Bouscat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Article unique: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de

servitudes avec Enedis annexée, autorisant la pose d'un coffret et la réalisation

de la tranchée.

Fait et délibéré le 18 septembre 2018

LE MAIRE,

Patrick BOBET